

Département de l'ALLIER	L'an deux mil vingt-trois, le seize mars à dix-huit heures 30, le Conseil Municipal de la Ville de DESERTINES, légalement convoqué le dix-sept mars deux mil vingt-deux, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur SANVOISIN, Maire.
Arrondissement de MONTLUÇON	Présents : MM. SANVOISIN Christian, BERNARD Jean-Luc, BIERJON Stéphane, NOUAILLES Didier, DA SILVA Jonathan, DESNOUX Patrice, GUILLON François, LEROY Fabien, LOPES Pascal, PALIOT Didier, PRIÈRE Pascal, SAGNEZ Dominique, SIMONIN Jean-Jacques, TOULOUSE Serge et Mmes BABUT Fatima, BESSON Valérie, CHARRET Audrey, CHAUVET Caroline, COLLINET Dominique, MANSAT Lucette, MONCELON Claire, TYNDIUK Allyssone Excusés : M. BARRADO Alain ayant donné pouvoir à BESSON Valérie Mme GINDRE Anne ayant donné pouvoir à DA SILVA Jonathan Mme MAJER Lynda ayant donné pouvoir à LEROY Fabien
Commune de DESERTINES	<u>Secrétaire</u> : M. DESNOUX Patrice

DELIBERATION N° 2023-01-09

OBJET : PROPOSITION DE DÉNOMINATION « ALLÉE NICOLE ET JEAN DELBARY

VU l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune et par conséquent la compétence de la dénomination des lieux publics revient à l'assemblée délibérante,

CONSIDÉRANT que par testament, madame Nicole DELBARY, a désigné la commune de Désertines, comme légataire de ses biens, droits mobiliers et immobiliers dépendant de sa succession

CONSIDÉRANT que ce testament comportait une condition qui était de dénommer une voie de Désertines, du nom de son père, Jean DELBARY

VU la délibération 2021-01-04, approuvant la création d'un secteur d'habitats au lieu-dit « Delbary »,

VU l'avis des membres de la Commission « Culture » en date du 23 février 2023,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

DE NOMMER « allée Nicole et Jean DELBARY », une voie du futur lotissement Delbary, conformément au plan annexé à la présente délibération.

Au Registre sont les signatures,
Pour Extrait Conforme,

Le Maire,
Ch. SANVOISIN.

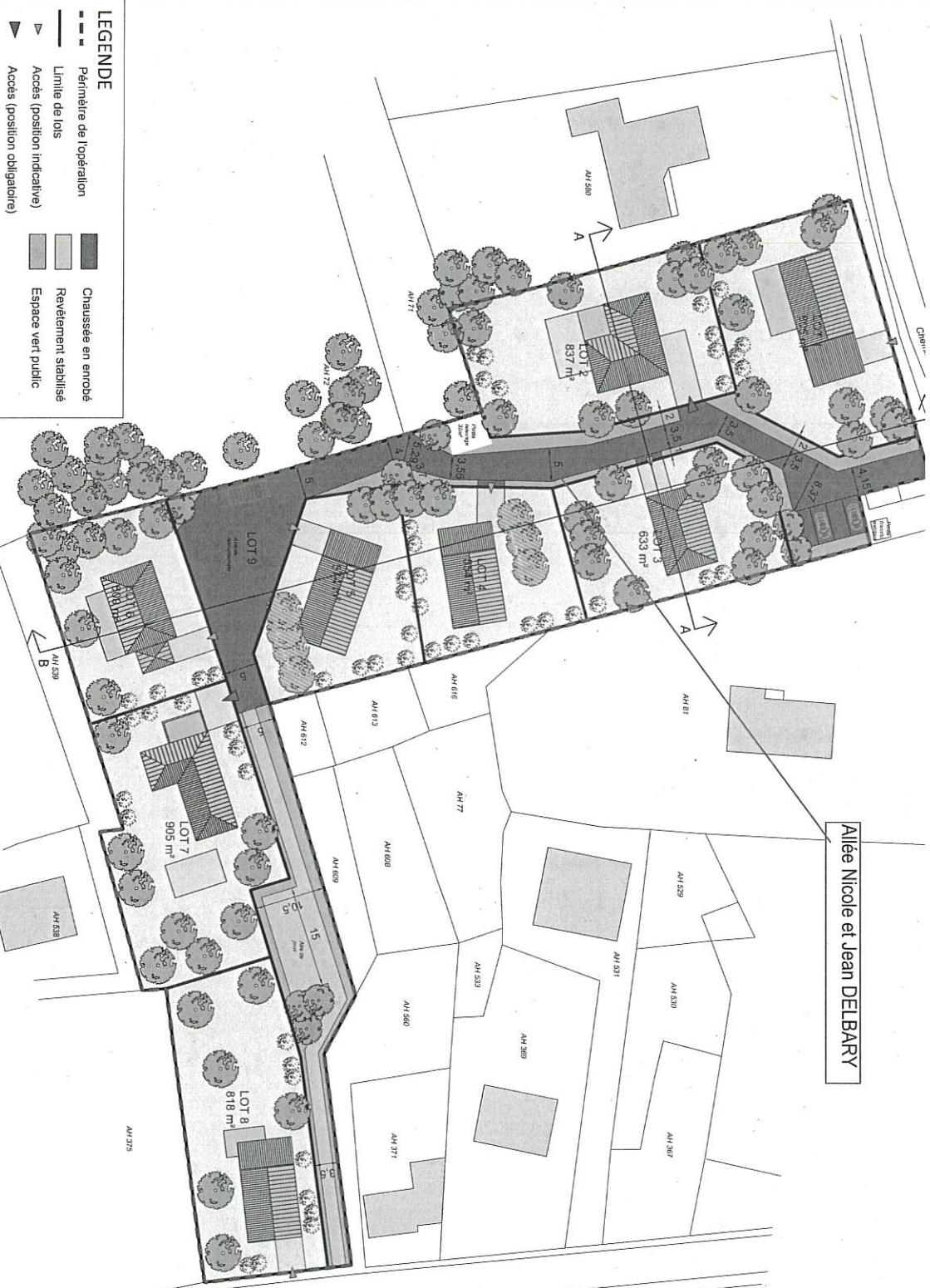

Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu de la réception en
Sous-Préfecture le 21.03.2023
et de la publication ou notification
le 21.03.2023

Le Maire,





ATIF 01 Plantation



Allée Nicole et Jean DELBARY

Rue du Peu de Lara

Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu de la réception en
Sous-Préfecture le 21.03.2023
et de la publication ou notification
le 21.03.2023



Le Maire,

